

### ADMISSIBILITÉ

DecKorators, Inc. (le « Garant ») est heureux de vous offrir la présente Garantie à vous, le client original ou utilisateur final (le « Consommateur ») du produit DecKorators. Cette Garantie est valide pour les Gardes-corps ALX DecKorators, les balustres en aluminium et les balustres scéniques (en verre trempé) (conjointement le « Produit de garde-corps ») utilisés dans les applications résidentielles régulières aux États-Unis et au Canada, et ne peut être assignée ni transférée par vous.

### GARANTIE LIMITÉE À VIE ET GARANTIE LIMITÉE DE DIX ANS SUR LES APPLICATIONS EN CAS D'EAU SALÉE

Le Garant, à son unique discrétion, remplacera ou remboursera le prix d'achat original pour tous les Gardes-corps ALX DecKorators utilisés dans les application de platelage/ garde-corps où la surface revêtue comporte des ébréchures, fissures, marques ou pelures. Le Garant remplacera ou remboursera également, à son unique discrétion, le prix d'achat original pour tout défaut de fabrication dans les matériaux de verre trempé ou aluminium extrudé dans vos garde-corps ALX DecKorators utilisés pour une application de platelage/garde-corps. Les installations situées à une distance inférieure à 1,6 km d'eaux salées côtières sont limitées aux dix premières années à compter de la date d'achat.

Le Garant n'aura aucune autre responsabilité ou obligation sauf ce qui est indiqué expressément dans ce document. Si une réclamation est présentée en vertu de cette garantie sur un produit qui n'est plus disponible, le Garant se réserve le droit de fournir un produit semblable de qualité et valeur égales.

### GARANTIE LIMITÉE DE VINGT-CINQ ANS SUR LE RETRAIT ET LE REMPLACEMENT

Si un produit de garde-corps est reconnu comme défectueux et peut prétendre au remplacement ou à un remboursement aux termes de la présente garantie et a été installé en stricte conformité avec les instructions d'installation, le Garant fournira, en plus du produit de remplacement ou d'un remboursement du prix d'achat original, une partie calculée au prorata des coûts raisonnables et habituels associés à l'installation des produits de remplacement, y compris l'enlèvement et élimination des produits défectueux (« Coûts de remplacement »). Les coûts de remplacement seront calculés au prorata comme énoncé ci-après dans le « Tableau de remboursement calculé au prorata » et basés sur les frais de remplacement raisonnables et habituels à la date de l'achat initial. Ce montant ne sera pas corrigé en fonction de l'inflation. Les coûts de remplacement ne peuvent inclure les coûts du fret et des permis requis ou obtenus dans le cadre de l'installation des produits de remplacement.

*Annexe des remboursements calculés au prorata sur le retrait ou le remplacement*

<b>Années depuis l'achat</b>	<b>% du prix d'achat couvert</b>
Années 1 - 6	100%
Années 7 - 10	80%
Années 11 - 14	60%
Années 15 - 18	40%
Années 19 - 21	20%
Années 22 - 25	10%

*Annexe des remboursements calculés au prorata sur le retrait ou le remplacement en cas d'eau salée (produit de garde-corps installé à une distance inférieure à 1,6 km des eaux salées côtières)*

<b>Années depuis l'achat</b>	<b>% du prix d'achat couvert</b>
Années 1 - 2	100%
Années 3 - 4	80%
Années 5 - 6	60%
Années 7 - 8	40%
Années 9	20%
Années 10	10%

### LIMITES DE LA GARANTIE

Cette garantie ne couvre pas tous les produits qui :

- Sont endommagés suite à de l'abus physique, un cas fortuit, des actes de guerre, une exposition à de la pluie acide, des éléments abrasifs (telle que l'abrasion par le sable) ou tout autre facteur chimique ou biologique.
- N'ont pas été installés ou maintenus conformément aux directives d'installation et d'entretien du Garant.
- Ont été mal utilisés, placés dans ou soumis à des conditions d'utilisation résidentielle anormales.
- Ont été utilisés, modifiés ou traités de toute autre façon autre que ce qui est prévu par le Garant.
- Ont été entreposés de façon inadéquate avant l'installation, provoquant une exposition excessive à l'humidité.
- Ont fait l'objet d'une soudure, d'un pliage, d'un perçage, d'un découpage ou de toute autre fabrication non recommandée par les directives d'installations du Garant.

## Garde-corps et balustre ALX Garantie limitée

- Ont été exposés à un environnement corrosif, y compris à l'utilisation de rubans adhésifs, enduits ou mastics en contact direct avec le produit revêtu.
- Le produit de garde-corps installé à une distance inférieure à 1,6 km d'eaux salées côtières doit être régulièrement nettoyé en stricte conformité avec les directives et la fréquence des directives de Deckorators pour le soin et le nettoyage, et un journal desdits nettoyages doit être maintenu.

Ne pas suivre ces instructions, restrictions ou avertissements fournis avec le produit de garde-corps annulera la Garantie qui n'aura plus d'effet. Le Garant se réserve le droit de faire enquête sur toute réclamation et d'inspecter tous les produits installés avant tout désassemblage ou démolition, pour lesquels une réclamation est présentée. Toute construction ou utilisation de ce produit doit être conforme aux codes locaux de construction et/ou de zonage. Le Client assume tous les risques et responsabilités associés à l'installation ou à l'utilisation de ce produit.

Certains états ne permettent pas de limitation quant à la durée d'une garantie implicite et/ou d'exclusion de dommages indirects ou consécutifs, donc il se peut que de telles limitations ne s'appliquent pas dans votre cas. Cette Garantie vous donne des droits juridiques précis, et vous pourriez aussi avoir d'autres droits qui varient d'une province à l'autre.

**LE GARANT NE SERA PAS RESPONSABLE DES DOMMAGES INDIRECTS OU CONSÉCUTIFS DÉCOULANT DE L'UTILISATION OU DE LA PROPRIÉTÉ DE CE PRODUIT.** Les garanties limitées expressément prévues dans la présent document sont les seules garanties offertes sur le Produit et viennent remplacer toutes les autres garanties, et Deckorators rejette expressément toutes les autres garanties de toute sorte, expresses ou implicites, y compris, mais sans s'y limiter, les garanties implicites de qualité marchande et de convenance à une fin particulière ou une utilisation prévue. L'achat et l'installation du produit de garde-corps signifie l'acceptation des conditions de la présent Garantie.

### PROCÉDURE DE RÉCLAMATION

Pour présenter une réclamation en vertu de cette Garantie pour recevoir un produit de remplacement, le propriétaire original doit, dans un délai de 90 jours suivant l'avis de dommages réels ou supposés couvert par cette Garantie, faire ce qui suit :

1. Préparer une lettre incluant l'information suivante :
  - Une liste de nombre de pièces et la taille de chaque pièce faisant l'objet de la réclamation.
  - Preuve d'achat du produit, comme indiqué sur la facture originale.
  - Preuve de Garantie, comme indiqué par l'étiquette originale du produit, ou une copie de la marque sur le produit.
2. Envoyer l'information ci-dessus par la poste à :  
**UFP Warranty Corporation**  
**2801 East Beltline NE**  
**Grand Rapids, MI 49525**

**IL N'Y A AUCUNE GARANTIE OFFERTE EN PLUS DE LA DESCRIPTION PRÉSENTÉE ICI. LE GARANT N'OFFRE AUCUNE GARANTIE IMPLICITE DE COMMERCIALISABILITÉ ET D'APTITUDE À UN EMPLOI PARTICULIER.**